

**Conseil économique et social**Distr. générale
26 janvier 2021Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Septième session
Brazzaville (en ligne), 1^{er} - 4 mars 2021

Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire *

Réunions parallèles sur les sous-thèmes du Forum régional pour un examen approfondi des progrès réalisés et un apprentissage par les pairs :
réunion parallèle sur le sous-thème : Travail décent et croissance économique**Document de travail sur le travail décent et la croissance économique : Rapport de situation sur l'objectif de développement durable 8, soumis par l'Organisation internationale du Travail****A. Introduction et contexte**

1. L'objectif de développement durable 8 consiste à « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Il réaffirme le lien étroit entre les politiques économiques, sociales et environnementales, le plein emploi et le travail décent. Il est inextricablement lié aux autres objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par exemple, la réalisation de l'objectif 8 est indispensable à l'éradication de toutes les formes de pauvreté et pour ne pas faire de laissés-pour-compte, obtenir un emploi décent étant la trajectoire la plus directe et la plus durable pour sortir de la pauvreté. Qui plus est, afin de réaliser l'objectif 8, des progrès doivent également être réalisés dans d'autres objectifs de développement durable, comme l'objectif 1 (pas de pauvreté), l'objectif 2 (faim zéro), l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), l'objectif 5 (égalité entre les sexes), l'objectif 10 (inégalités réduites) et l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces), et vice versa.

2. La promotion de la croissance économique inclusive et durable, de l'emploi et du travail décent pour tous reste un des défis les plus difficiles auxquels le continent africain fait face. Même avant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la croissance économique en Afrique n'était pas assez inclusive et rapide pour absorber la population active en pleine croissance dans l'économie formelle. Dans les faits, la majorité de la population active travaille dans l'économie informelle. Alors que les taux de chômage en Afrique sont généralement bas, l'emploi informel, qu'on estime à environ 86 %, est répandu. L'emploi informel est souvent caractérisé par une productivité plus faible, des salaires moins élevés, une couverture sociale limitée, de hauts niveaux de pauvreté des travailleurs et l'absence de droits. L'emploi informel compte également plus de femmes que d'hommes. Le manque d'emplois productifs

* ECA/RFSD/2021/1.



et décents en nombre suffisant complique les efforts visant à mettre fin à la pauvreté sur le continent et à assurer la prospérité de tous.

3. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les défis et les inégalités sous-jacents du marché du travail. Elle a notamment eu pour conséquence d'aggraver les inégalités fondées sur le genre sur le marché du travail. Dans l'ensemble, la pandémie de COVID-19 a annulé de nombreux progrès économiques et en matière d'emplois que le continent avait réalisés ces dernières années. La croissance économique devrait décliner de 2,6 %, faisant potentiellement tomber 29 millions de personnes dans l'extrême pauvreté¹. De plus, selon les estimations de 2020 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Afrique a perdu au total 1,9 % des heures de travail au premier trimestre 2020, 15,6 % au deuxième trimestre et 11,5 % au troisième trimestre². Cela se traduit par des pertes colossales en termes absolus, soit respectivement 7 millions, 60 millions et 43 millions d'heures de travail. Les femmes et les jeunes ont été touchés de manière disproportionnée.

4. Il est important de souligner que la croissance économique n'a pas débouché sur une transformation structurelle dans le passé. Le fait que cette croissance ait largement été due à l'industrie extractive a limité son intensité de main-d'œuvre et la capacité de diversification, de mise à niveau technologique et de réduction de la pauvreté sur le continent. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière la nécessité de faire des économies et de rendre les marchés du travail plus résilients et durables. Cependant, elle peut également donner aux pays africains une occasion d'assurer une reprise riche en emplois, inclusive, durable et équitable grâce au dialogue social entre gouvernements, ainsi qu'avec les entreprises et les travailleurs organisés.

5. L'Afrique connaît une transition démographique rapide. En raison du fort accroissement démographique, on estime que la population de l'Afrique devrait doubler d'ici 2050³. De plus, d'ici 2055, la population de jeunes (entre 15 et 24 ans) du continent devrait atteindre plus du double du total de 226 millions de jeunes en 2015⁴. Une grande proportion de la population en pleine croissance de jeunes en Afrique vit dans des zones rurales, où les possibilités d'emplois et les possibilités économiques sont limitées et où la productivité du travail est relativement faible. Les jeunes femmes et les jeunes handicapés sont encore plus désavantagés. Si la croissance de la population en âge de travailler offre à l'Afrique l'occasion d'exploiter le dividende démographique, cela dépendra de la création de possibilités économiques et d'une demande de travail suffisantes pour absorber l'accroissement de la population dans des emplois productifs et décents.

B. Engagements convenus et urgence renouvelée en raison de la crise de COVID-19

6. Les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 49 pays africains, qui se sont réunis à la quatorzième Réunion régionale africaine tenue à Abidjan du 3 au 6 décembre 2019, ont lancé un appel fort en faveur d'une approche centrée sur l'être humain pour l'avenir du travail afin de libérer le potentiel de croissance inclusive de l'Afrique et de bâtir un avenir de travail socialement juste. La réunion s'est conclue avec l'adoption de la Déclaration d'Abidjan intitulée « Vers plus de justice sociale : façonner l'avenir du travail en Afrique ». La Déclaration

¹ Commission économique pour l'Afrique (2020), *Le COVID-19 en Afrique : Sauver des vies et l'économie* (Addis-Abeba, 2020).

² Organisation internationale du Travail, *Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail*. Sixième édition. Estimations actualisées et analyses.

³ Commission économique pour l'Afrique, *Healthcare and Economic Growth in Africa* (Addis-Abeba, 2019, en anglais).

⁴ https://www.africa.undp.org/content/rba/en/home/blog/2017/8/7/africa_defining_challenge.html (en anglais).

d'Abidjan s'appuie sur la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et appelle à des actions engagées dans les cinq domaines prioritaires ci-après :

(a) Faire du travail décent et de l'emploi productif une réalité pour la jeunesse en Afrique ; développer les compétences, les technologies et la productivité en tant qu'outils essentiels pour améliorer l'avenir du travail en Afrique ; transformer l'économie rurale informelle en Afrique pour y instaurer le travail décent ; respecter les normes internationales du travail, promouvoir le dialogue social et réaliser l'égalité entre hommes et femmes.

(b) Renforcer les capacités de tous à tirer parti des possibilités offertes par un monde du travail en mutation ;

(c) Renforcer l'efficacité des institutions du travail pour assurer une protection adéquate à tous les travailleurs ;

(d) Promouvoir une croissance et un développement économiques, inclusifs et durables, le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous ;

(e) Renforcer les synergies entre l'OIT et les institutions africaines, à savoir la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les trois centres d'administration du travail.

7. De même, le Forum régional africain pour le développement durable, dans les messages clés adoptés à la fin de sa sixième session tenue à Victoria Falls (Zimbabwe) du 24 au 27 février 2020, a convenu que :

(a) Les États membres devraient intégrer des approches politiques favorables à l'emploi dans leurs cadres de politique économique macroéconomique et sectorielle afin de stimuler la demande de main-d'œuvre et les emplois décents. Ces approches devraient être complétées par des systèmes de protection sociale pour lutter contre l'extrême pauvreté et faciliter le passage à des sources d'énergie renouvelable peu coûteuse ;

(b) Les États membres devraient mettre l'accent sur l'emploi des jeunes, pilier central de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique, en instituant des programmes générateurs de revenus pour les jeunes en Afrique afin de les empêcher de rejoindre des groupes rebelles.

8. De plus, le Cadre politique de l'OIT pour affronter les répercussions socioéconomiques de la crise de COVID-19 publié en mai 2020 structure les messages politiques clés et les recommandations de réponse à la pandémie autour de quatre axes :

Axe 1 : Stimuler l'économie et l'emploi ;

Axe 2 : Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus ;

Axe 3 : Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail ;

Axe 4 : S'appuyer sur le dialogue social pour trouver des solutions.

9. Chacun de ces quatre axes renforce et complète les autres en distribuant et en partageant le fardeau qui pèse sur les pays. Les différents engagements que les pays africains ont pris afin de réaliser l'objectif 8 doivent être traduits en mesures stratégiques claires et concrètes sur le terrain.

10. Les sections suivantes présentent une évaluation des progrès réalisés en 2020 dans certains indicateurs de l'objectif 8.

C. Progrès de la réalisation des objectifs et indicateurs fixés

1. Taux de croissance annuelle du produit intérieur brut réel par habitant (indicateur 8.1.1)

11. Assurer la croissance économique inclusive et durable est essentiel à la création de possibilités d'emploi. Même avant la pandémie de COVID-19, la croissance économique moyenne des économies africaines ne suffisait pas à absorber la croissance de la population active. On estime qu'entre 10 et 12 millions de personnes rentrent sur le marché du travail chaque année, et ces chiffres devraient augmenter au cours des prochaines années⁵. En termes quantitatifs et qualitatifs, la croissance économique sur le continent ces dernières années a été insuffisante et n'a généralement pas eu un fort effet sur la création d'emplois. Le continent est confronté à un manque d'emplois salariés réguliers, qui sont importants pour la création d'emplois sûrs et stables et donc pour la mise en place de voies durables pour sortir de la pauvreté.

12. Globalement, la croissance économique devrait décliner de 1,6 % en 2020. La récession économique devrait être la plus importante en Afrique australe, avec un taux prévu de 3,5 %, suivie par l'Afrique du Nord (1,8 %) et l'Afrique centrale (1,6 %). La contradiction de la croissance économique en Afrique australe en termes de production est en partie due aux reculs des grandes économies comme celles de l'Angola et de l'Afrique du Sud. En général, la plupart des pays africains ont été particulièrement vulnérables en raison de leur forte dépendance à l'égard des produits de base. La croissance économique devrait cependant rebondir en 2021, même si ce rebond dépendra fortement de la trajectoire de la pandémie de COVID-19 cette année.

Tableau 1

Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019(e)	2020 (p)	2021 (p)
Afrique	1,6	3,4	3,1	3,0	-1,6	3,4
Afrique du Nord	2,9	5,3	3,4	3,5	-1,8	4,0
Afrique de l'Est	5,5	6,1	6,6	6,3	1,5	3,4
Afrique centrale	-0,5	-0,2	1,6	1,9	-1,6	3,2
Afrique de l'Ouest	0,2	2,4	3,2	3,3	-1,3	3,1
Afrique australe	0,3	1,5	0,9	-0,1	-3,5	2,7
Économies en développement	3,9	4,5	4,3	3,7	-0,7	5,3

Source : Département des affaires économiques et sociales, ONU.

Note : (e) = estimation ; (p) = projection

13. Le PIB par habitant du continent africain s'élève à 2000 dollars, soit le plus faible du monde⁶. Comme le montre le tableau 2, le PIB par habitant a augmenté de 2,47 % en 2019 et devrait décliner de 4,35 % en 2020. En Afrique subsaharienne, le PIB par habitant réel devrait chuter en 2020 au niveau qu'il avait atteint en 2008, faisant tomber dans l'extrême pauvreté jusqu'à 40 millions de personnes en Afrique subsaharienne⁷.

⁵ Organisation des Nations Unies, Situation et perspectives de l'économie mondiale 2020 (New York, 2020).

⁶ *Ibid.*

⁷ Albert Zeufack et al., *Africa's Pulse*, octobre 2020, vol. 22 (Washington, Banque mondiale, 2020).

Tableau 2

Croissance du PIB (en parité de pouvoir d'achat : dollar international par habitant), 2016-2020

	2016	2017	2018	2019(e)	2020 (p)	2021 (p)
Afrique	-0,42	0,94	3,38	2,47	-4,35	3,18
Afrique du Nord	-1,92	-0,75	5,02	3,81	-3,77	4,61
Afrique subsaharienne	0,56	1,68	2,78	1,99	-4,47	2,65

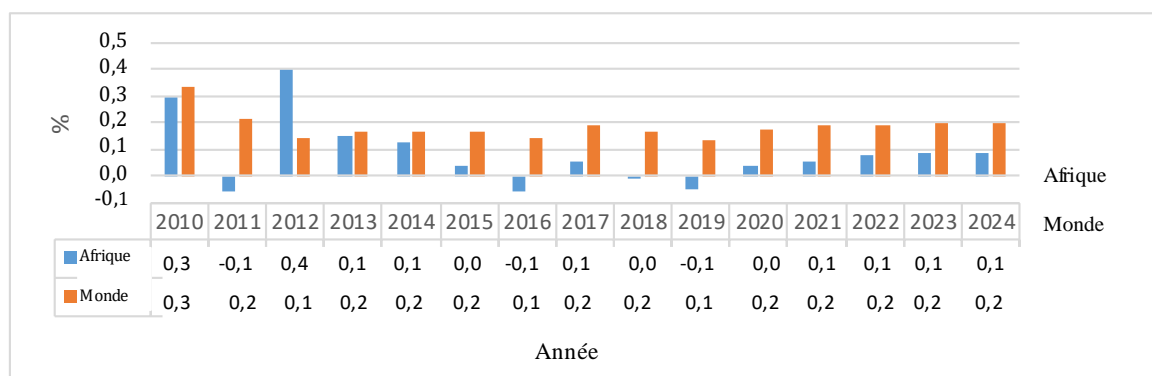
Source : Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020.

2. Taux de croissance annuelle du produit intérieur brut réel par personne employée (indicateur 8.2.1)

14. Comme le montre la figure 1, la production par travailleur devrait passer de -0,5 % à 0,4 % en 2020. Malheureusement, les chiffres présentés ne reflètent pas l'incidence du COVID-19, les données sous-jacentes nécessaires pour la calculer n'étant pas encore complètes. Pour cette raison, il est difficile d'évaluer les progrès de cet indicateur. Il semble toutefois raisonnable de supposer que la crise de COVID-19 aura eu une incidence négative importante sur la production par travailleur, ce qui nécessitera des efforts renforcés en vue d'une transformation structurelle en réponse à la crise.

Figure 1

Taux de croissance annuelle de la production par travailleur (PIB, dollars américains constants 2020) (pourcentage), 2010-2024*



* Les projections entre 2020 et 2024 ne prennent pas en compte l'incidence de la crise de COVID-19.

Source : ILOSTAT, dernière mise à jour le 13 décembre 2020.

3. Emploi informel et vulnérable (indicateur 8.3.1)

15. La prévalence de l'emploi informel et vulnérable reste très élevée dans la région. On estime que l'emploi informel représente 85,6 % de la main-d'œuvre africaine. En tout, 95 % des jeunes sont employés dans le secteur informel et le pourcentage des femmes travaillant dans le secteur informel (79 %) est plus élevé que celui des hommes (68 %). La discrimination fondée sur le genre astreint les femmes à des emplois précaires, à faible productivité et mal rémunérés. Les femmes assument également une part disproportionnée des soins non rémunérés et des travaux domestiques. En Afrique subsaharienne, les inégalités fondées sur le genre dans le secteur informel atteignent six points de pourcentage (92,1 % pour les femmes, contre 86,4 % pour les hommes). Les travailleurs informels ont été les plus touchés par la pandémie de COVID-19 en raison des lacunes de la couverture de protection sociale.

Tableau 3
Emploi informel par rapport à l'emploi total

<i>Catégorie</i>	<i>Afrique</i>	<i>Afrique du Nord</i>	<i>Afrique centrale</i>	<i>Afrique de l'Est</i>	<i>Afrique australe</i>	<i>Afrique de l'Ouest</i>
Part de l'emploi informel et de ses composants dans l'emploi total	85,8	67,3	91,0	91,6	40,2	92,4
Part de l'emploi informel non agricole et de ses composants dans l'emploi total	71,9	56,3	78,8	76,6	36,1	87,0

Source : Organisation internationale du Travail, Rapport sur l'emploi en Afrique (Re-Afrique) - Relever le défi de l'emploi des jeunes (Genève, 2020).

16. Une estimation réalisée début 2020, avant que la crise de COVID-19 touche le continent africain, a prédit que la pauvreté extrême des travailleurs⁸ sur le continent allait légèrement s'améliorer en termes de pourcentage en 2020. Cependant, compte tenu de l'incidence de la crise de COVID-19 sur l'emploi et la baisse des heures travaillées, il est clair que cette estimation était trop optimiste et devra être corrigée à la baisse à mesure que de nouvelles données émergent. Les pertes d'heures de travail se traduisant par une perte de revenus et une augmentation du travail à temps partiel, et les conséquences étant le plus ressenties par les acteurs les plus vulnérables du marché du travail, une augmentation de la pauvreté des travailleurs à la suite de la crise de COVID-19 semble inévitable.

4. Taux de chômage ventilé par sexe, âge et handicap (indicateur 8.5.2)

17. Les taux de chômage sont généralement bas sur le continent africain, à l'exception notable des pays à revenu intermédiaire en Afrique australe et en Afrique du Nord. Cela s'explique par la faiblesse des revenus des ménages et les lacunes des filets de sécurité sociale qui poussent de nombreux Africains à accepter n'importe quel type d'emploi pour gagner leur vie, en particulier dans l'économie informelle. Le tableau 4 présente les disparités de genre et d'âge dans les taux de chômage en Afrique. Les femmes s'en sortent généralement moins bien que les hommes, tant en termes de chômage que d'emploi vulnérable. Il est important de noter que ces estimations ne prennent pas en compte la crise de COVID-19. De nouveaux chiffres seront disponibles à la fin janvier 2021.

Tableau 4
Taux de chômage, 2016-2024

		<i>Chômage</i>		<i>Chômage des jeunes</i>	
		<i>Monde</i>	<i>Afrique</i>	<i>Monde</i>	<i>Afrique</i>
2016	Total	5,7	6,9	13,8	11,3
	Hommes	5,5	6,3	14,1	11,0
	Femmes	5,9	7,7	13,4	11,7
2017	Total	5,6	7,0	13,7	11,2
	Hommes	5,4	6,4	14,0	10,8
	Femmes	5,8	7,7	13,3	11,6
2018	Total	5,4	6,9	13,5	10,9
	Hommes	5,3	6,3	13,8	10,6
	Femmes	5,6	7,6	13,0	11,3

⁸ La pauvreté extrême des travailleurs est définie comme un revenu quotidien par habitant inférieur à 1,90 dollar en parité de pouvoir d'achat et la pauvreté modérée des travailleurs est un revenu quotidien par habitant compris entre 1,90 dollar et 3,20 dollars en parité de pouvoir d'achat.

2019	Total	5,4	6,8	13,6	10,8
	Hommes	5,3	6,3	14,0	10,5
	Femmes	5,6	7,5	13,1	11,1
2020*	Total	5,4	6,8	13,7	10,7
	Hommes	5,3	6,2	14,0	10,4
	Femmes	5,6	7,5	13,1	11,0
2021*	Total	5,5	6,7	13,8	10,6
	Hommes	5,3	6,2	14,1	10,4
	Femmes	5,7	7,4	13,2	11,0

* Les projections ne prennent pas en compte l'incidence de la crise de COVID-19.

Source : ILOSTAT, dernière mise à jour le 13 décembre 2020.

18. Cela dit, même sans tenir compte des effets dévastateurs du COVID-19, il est clair que les taux de chômage et de sous-emploi des jeunes en particulier restent élevés en Afrique, de nombreux jeunes étant enfermés dans des professions vulnérables, généralement dans l'économie informelle. Une proportion importante de diplômés de l'enseignement supérieur et de l'université ont du mal à trouver un emploi formel. Les faibles taux d'emploi dans le secteur formel de la plupart des pays africains sont en grande partie un problème lié à la demande, qui est lui-même lié aux modèles de croissance économique biaisés caractérisés par une faible intensité d'emploi et la création d'emplois dans des secteurs de croissance à forte intensité de capital.

19. Selon la Banque africaine de développement⁹, quelque 773,4 millions d'Africains étaient employés en 2019 et, selon les hypothèses antérieures à la pandémie de COVID-19, ce nombre devrait passer à 792,7 millions en 2020. L'élasticité de la croissance du continent par rapport à l'emploi reste faible, les données historiques moyennes depuis 2000 montrant que, pour chaque croissance du PIB de 1 %, l'emploi n'augmente que de 0,4 %. Cela implique que la crise de COVID-19 pourrait entraîner la perte d'emploi de millions de travailleurs vulnérables. Selon le scénario de référence, qui prévoit une baisse de 1,6 % du PIB en 2020, 24,6 millions d'emplois devraient être perdus en 2020. Toutefois, dans le pire des cas, à savoir une baisse du PIB de 3,4 %, jusqu'à 30 millions d'emplois pourraient être perdus. Dans le pire des cas, l'effet direct de la pandémie sur plus de 23 millions de travailleurs déjà vulnérables en Afrique porterait le nombre total de personnes vivant dans l'extrême pauvreté à 463 millions.

20. L'Afrique a perdu au total 1,9 % des heures de travail au premier trimestre 2020, 15,6 % au deuxième trimestre et 11,5 % au troisième trimestre. Cela se traduit par des pertes colossales en termes absolus, soit respectivement sept millions, 60 millions et 43 millions d'heures de travail, comme le montre le tableau 5¹⁰. À l'avenir, les résultats du marché du travail consécutifs à la pandémie de COVID-19 seront déterminés à la fois par l'efficacité des réponses politiques visant à atténuer ses retombées et par l'évolution de la pandémie elle-même.

⁹ Banque africaine de développement, *African Economic Outlook 2020 : Supplement – Amid COVID-19* (Abidjan, Côte d'Ivoire, 2020).

¹⁰ Il est important de noter que ces pertes d'heures de travail ne se traduisent pas directement par le chômage, mais prennent plutôt diverses formes, telles que, entre autres : chômage, inactivité (sortie de la population active), perte de revenus, congés et travail de courte durée.

Tableau 5
Pertes d'heures de travail, dans le monde et par région et sous-région, aux premier, deuxième et troisième trimestres 2020 (en pourcentage et en équivalents plein temps)

	Pourcentage d'heures de travail perdues			Nombre équivalent d'emplois à temps plein (48 heures/semaine) perdus (en millions)		
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre
Monde	5,6	17,3	12,1	160	495	345
Afrique	1,9	15,6	11,5	7	60	43
Afrique subsaharienne	1,9	14,5	11,3	6	45	35
Afrique du Nord	2,1	21,2	12,9	1	13	8
Afrique centrale	1,8	14,7	11,9	1	7	6
Afrique de l'Est	2,0	14,0	11,8	3	19	16
Afrique australe	0,5	20,3	14,2	0	4	2
Afrique de l'Ouest	2,1	13,9	9,9	2	15	11

Source : Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail. 6e édition. Septembre 2020.

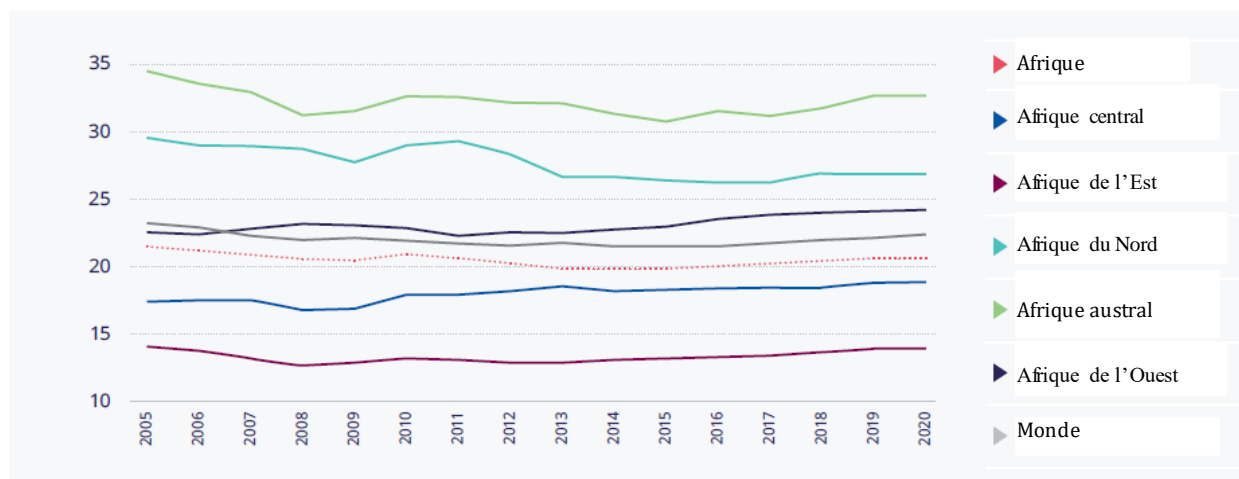
5. Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) ni étudiants, ni employés, ni stagiaires (indicateur 8.6.1)

21. On estime à 20,7 % le taux de jeunes Africains qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires, ce qui signifie que plus d'un jeune Africain sur cinq n'a pas d'emploi et ne participe pas non plus à l'éducation ou à la formation. L'OIT estime qu'en Afrique, 12,4 millions de jeunes étaient au chômage en 2020, alors que 53,5 millions (soit nettement plus de quatre fois ce chiffre) ne sont pas à l'école, n'ont pas d'emploi ou ne suivent pas une formation (figure 2)¹¹. La pandémie de COVID-19 a entraîné d'énormes perturbations dues à la fermeture des écoles, des universités et des institutions offrant un enseignement et une formation techniques et professionnelles. En conséquence, il semble déjà clair que le taux de jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires augmentera de manière significative à la suite de la crise de COVID-19¹².

¹¹ Organisation internationale du Travail, Rapport sur l'emploi en Afrique (Re-Afrique) – Relever le défi de l'emploi des jeunes (Genève, 2020).

¹² Organisation internationale du travail, Prévenir l'exclusion du marché du travail : remédier à la crise de l'emploi des jeunes provoquée par le COVID-19, note de synthèse, mai 2020. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/emppolicy/pubs/WCMS_750345/lang--fr/index.htm.

Figure 2
Taux de jeunes ni étudiants, ni employés, ni stagiaires au niveau mondial et par sous-région d'Afrique, 2005-2020



Source : Organisation internationale du Travail, Rapport sur l'emploi en Afrique (Re-Afrique) - Relever le défi de l'emploi des jeunes (Genève, 2020).

6. Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge (indicateur 8.7.1)

22. Le travail des enfants reste un problème persistant sur le continent africain. Le travail des enfants présente de nombreuses caractéristiques, notamment le travail forcé, la prostitution et le travail dans les mines, l'agriculture et les petites entreprises familiales. Les estimations mondiales du travail des enfants de 2016 montrent que 20 % de tous les enfants africains travaillent, soit un chiffre plus de deux fois plus élevé que dans toute autre région. En outre, 9 % des enfants africains effectuent des travaux dangereux, ce qui représente la proportion la plus élevée au monde. En chiffres absolus, on estime que 72,1 millions d'enfants africains travaillent, tandis que 31,5 millions effectuent des travaux dangereux. Sur le continent africain, le secteur agricole contribue pour environ 85 % aux statistiques totales sur le travail des enfants, ce qui, en termes absolus, représente 61,4 millions d'enfants. La pandémie de COVID-19 a aggravé les fragilités économiques, d'autant plus que la majorité de la main-d'œuvre travaille dans l'économie informelle avec des filets de sécurité sociale limités. En particulier, la fermeture des écoles pendant les périodes de confinement devait augmenter la demande et la charge de soins non rémunérés et de travail domestique, en particulier pour les filles.

23. L'adoption par la Conférence de l'Union africaine, en février 2020, de son plan d'action continental décennal visant à éradiquer le travail des enfants est une étape importante dans la campagne contre le travail des enfants. De plus, sur un total de 22 pays, 11 pays d'Afrique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Ouganda et Tunisie) ont été identifiés comme pays pionniers dans le cadre de l'Alliance 8.7¹³. C'est une démonstration de détermination, de courage, de volonté et d'engagement pour accroître les actions en faveur de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne sur le continent.

¹³ L'Alliance 8.7 est un partenariat mondial inclusif qui s'est engagé à atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable.

7. PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance (indicateur 8.9.1)

24. Le secteur du tourisme est l'un des secteurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19, en raison, notamment, des restrictions des déplacements, des interdictions de voyager et des fermetures des frontières. Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), les voyages touristiques internationaux ont diminué de 70 % au cours des huit premiers mois de 2020. En 2019, le World Travel and Tourism Council a estimé que le secteur du voyage et du tourisme représentait 168 milliards de dollars (soit 7,1 %) du PIB total de l'Afrique¹⁴. La même année, le secteur a contribué à la création de 24,6 millions d'emplois en Afrique, soit 6,8 % de l'emploi total en Afrique, avec un taux de croissance positif de 2,2 %. Le secteur s'est développé au fil des ans, constituant l'épine dorsale de nombreux pays africains en termes de contribution au PIB et à l'emploi (voir tableau 6).

Tableau 6

Contribution du secteur des voyages et du tourisme dans certains pays africains

Pays	Contribution au PIB (pourcentage)	Contribution à l'emploi (pourcentage)	Pays	Contribution au PIB (pourcentage)	Contribution à l'emploi (pourcentage)
Seychelles	40,5	20,6	Rwanda	10,2	10,4
Maurice	18,8	19,1	Égypte	9,3	9,7
Tunisie	13,9	10,8	Kenya	8,2	8,5
Maroc	12	12,4	Afrique du Sud	7	9,1
Madagascar	11,8	12,2	Zambie	7	7,2

Source : Données du World Travel and Tourism Council (voir <https://wttc.org>).

25. L'Afrique et le Moyen-Orient ont tous deux enregistré une baisse de 69 % du nombre de touristes entre janvier et août 2020, devenant ainsi les deux régions les plus touchées après l'Asie et le Pacifique, l'Europe enregistrant 68 % et les Amériques 65 % (OMT, 2020). La chute brutale des arrivées de touristes a mis en péril des millions d'emplois et menacé des millions de moyens de subsistance. Pour l'Afrique, la période de risque et d'effets reste incertaine et dépend de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

8. Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce (indicateur 8.a.1)

26. En 2017, les pays africains les moins avancés ont reçu 7,1 milliards de dollars de versements au titre de l'Aide pour le commerce. Cela représente 49,3 % du total de l'Aide pour le commerce pour l'Afrique et 58,7 % de l'ensemble de l'Aide pour le commerce versée aux pays les moins avancés dans le monde. Selon une étude conjointe réalisée en 2019 par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹⁵, les modèles de l'Aide pour le commerce en Afrique sont restés largement inchangés. L'Afrique reste l'un des principaux bénéficiaires, avec 15,2 milliards de dollars versés au continent en 2017 au titre de l'Aide pour le commerce. Cela correspond également au rapport de l'Union européenne sur les progrès de l'Aide pour le commerce en 2020¹⁶, qui indique qu'en 2018, près de la moitié de l'Aide pour le commerce de l'Union et de ses États membres est allée à l'Afrique (6 milliards d'euros), suivie par l'Asie (23 %), les Amériques (8 %) et l'Europe (8 %).

¹⁴ Voir le site Web du World Travel and Tourism Council à l'adresse <https://wttc.org>.

¹⁵ Commission économique pour l'Afrique et Organisation mondiale du commerce, *An Inclusive African Continental Free Trade Area : Aid for Trade and the Empowerment of Women and Young People* (Addis-Abeba, 2019).

¹⁶ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/f022db96-d854-11ea-adf7-01aa75ed71a1>.

27. Les flux les plus importants ont été consacrés à des projets axés sur les sous-catégories suivantes : renforcement des capacités productives et des infrastructures économiques, transport et stockage, production et fourniture d'énergie et agriculture. Les sous-régions de l'Afrique de l'Est et du Nord sont celles qui ont attiré le plus d'Aide pour le commerce en Afrique.

28. L'Aide pour le commerce devra cibler les efforts de transition des acteurs du commerce informel pour formaliser leur commerce afin qu'ils aient accès aux marchés régionaux et mondiaux, en particulier dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Pour que l'initiative Aide pour le commerce ait un effet plus transformateur, en particulier dans la période de reprise après le COVID-19, elle doit cibler les extrémités inférieures des chaînes de valeur africaines, notamment dans l'agriculture et l'industrie manufacturière, stimuler la production et le commerce par le développement de chaînes de valeur nationales et régionales, et veiller à ce que ces chaînes de valeur soient intégrées dans les chaînes de valeur mondiales. Le COVID-19 et la ZLECA ont donné aux gouvernements africains l'occasion de renouveler leur engagement en faveur d'une révolution industrielle axée sur le développement des chaînes de valeur, favorisant ainsi la création des emplois dont le continent a tant besoin. Comme l'ont réaffirmé la CEA et l'OMC dans leur étude conjointe de 2019 précitée, pour réaliser une architecture transformatrice de l'Aide pour le commerce, il est nécessaire d'intégrer les préoccupations des jeunes et des femmes dans les initiatives d'Aide pour le commerce, car ils ont été largement exclus des politiques commerciales en général.

9. Existence d'une stratégie nationale élaborée et mise en œuvre pour l'emploi des jeunes, comme stratégie distincte ou dans le cadre d'une stratégie nationale de l'emploi (indicateur 8.b.1)

29. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée à Genève en juin 2019, exprime clairement l'engagement et la nécessité de politiques efficaces visant à réaliser le plein emploi productif et librement choisi et des possibilités de travail décent pour tous, et en particulier à faciliter la transition de l'éducation et de la formation au travail, en mettant l'accent sur l'intégration effective des jeunes dans le monde du travail. Elle constitue la norme de référence pour la mise en place de stratégies mondiales et nationales en faveur de l'emploi des jeunes.

30. Un certain nombre de pays africains n'ont pas encore de stratégies nationales claires pour l'emploi des jeunes. En août 2019, l'OIT a organisé à Abuja le Forum mondial sur l'emploi des jeunes, dont l'objectif principal était de rassembler des jeunes du monde entier pour discuter des perspectives du marché du travail des jeunes et chercher à obtenir leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'emploi des jeunes. Fait important, le Forum 2019 a fourni des idées et des suggestions précieuses pour l'action future de l'OIT en matière d'emploi des jeunes. Un comité de rédaction tripartite composé de représentants des jeunes a produit un document final intitulé « Déclaration des jeunes d'Abuja », qui représente la contribution des jeunes au suivi par l'OIT de son appel à l'action sur la crise de l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030. Sur la base de ces engagements et consultations, un plan d'action de suivi sur l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030 a été adopté par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) en novembre 2020¹⁷.

¹⁷ Organisation internationale du travail, document GB.340/POL/2. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--ed_norm/--relconf/documents/meetingdocument/wcms_757880.pdf.

D. Messages clés pour l'avenir

- **En réponse à la crise de COVID-19, faciliter la transformation structurelle et la diversification économique :** Même avant la pandémie de COVID-19, la croissance économique sur le continent n'était pas assez rapide pour absorber l'augmentation de la main-d'œuvre dans des emplois productifs et ainsi réduire la pauvreté. Dans la plupart des économies africaines, la croissance économique a été dynamisée par les industries extractives, ce qui a limité l'intensité de l'emploi et la capacité de transformation structurelle. À la suite de la pandémie, il sera important d'améliorer la qualité et la structure de la croissance économique sur le continent africain par des efforts propres à faciliter la transformation structurelle, la mise à niveau technologique et la diversification en déplaçant les ressources des activités à faible valeur ajoutée vers celles à forte valeur ajoutée et à forte intensité d'emploi. Une transition aussi audacieuse nécessitera des investissements publics et privés plus importants que les niveaux actuels. De même, la création de la ZLECA offre une occasion unique à cet égard de stimuler davantage la croissance et la transformation structurelle, grâce à une plus grande intégration économique sous une forme qui profite aux entreprises et aux travailleurs africains. Il est important de noter que la pandémie de COVID-19 a permis d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de relance riche en emplois, inclusive, durable et équitable grâce au dialogue social entre les gouvernements et les partenaires sociaux.
- **Intégrer des politiques macroéconomiques et sectorielles favorables à l'emploi avec des objectifs explicites de création d'emplois :** Conformément à une résolution clef adoptée par le Forum régional africain pour le développement durable lors de sa sixième session, les pays africains devraient intégrer des approches politiques favorables à l'emploi dans leurs cadres de politique macroéconomique et sectorielle afin de stimuler la demande de main-d'œuvre et les emplois décents. Il est nécessaire que la plupart des États africains élaborent et mettent en œuvre des politiques de l'emploi et intègrent ce secteur dans toutes leurs politiques nationales et sectorielles. Des cibles explicites de création d'emplois doivent être intégrées dans les budgets nationaux, les politiques monétaires, les politiques d'investissement et les stratégies de développement. Ces mesures devraient être complétées par des systèmes de protection sociale visant à lutter contre l'extrême pauvreté et à faciliter la transition vers des énergies renouvelables abordables, notamment en recourant à des investissements dans les infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre et à des programmes d'emploi public qui profitent aux plus démunis.
- **Mettre en place des interventions efficaces pour faciliter la transition vers la formalisation du travail et soutenir une plus grande accumulation de capital humain :** Compte tenu des niveaux élevés d'informalité et de l'impact sévère du COVID-19 sur les travailleurs et les entreprises du secteur informel, il est essentiel de garantir une action efficace et globale pour réaliser la transition vers la formalisation du travail conformément à la Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015. De plus, le soutien à l'économie rurale et le renforcement des liens intersectoriels entre l'activité agricole et non agricole sont essentiels à la transformation structurelle en Afrique. Un soutien accru devrait viser à aider les microentreprises et petites et moyennes entreprises à être plus compétitives et productives ainsi qu'à renforcer les chaînes de valeur et les systèmes entre ces entreprises et les chaînes de valeur locales, régionales et mondiales établies. L'exploitation du plein potentiel de l'économie numérique pourrait améliorer la productivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises, tout en réduisant le coût de la mise en conformité et du passage de l'économie informelle à l'économie formelle. L'augmentation des investissements dans le capital humain peut permettre de créer des emplois décents, de faciliter la formalisation des emplois informels et de mettre fin à la pauvreté des travailleurs. En outre, l'amélioration de la qualité des apprentissages, la revalorisation des apprentissages informels et le renforcement d'autres types de programmes d'apprentissage en milieu professionnel peuvent améliorer l'employabilité des jeunes en leur offrant une expérience professionnelle pratique adaptée et les compétences requises par le marché du travail.

Cela peut réduire l'inadéquation des compétences et améliorer la transition entre l'école et le monde du travail, réduisant ainsi le taux de jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires.

- **Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que l'égalité des chances pour les personnes handicapées** : Étant donné que 79 % des femmes sont employées dans le secteur informel en Afrique, les politiques devraient encourager davantage de femmes à entrer dans le secteur formel, en ciblant les contraintes ressenties plus fortement par les femmes, notamment le faible niveau de compétences et d'éducation et le manque d'accès au financement. L'amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, en particulier pour les filles, est essentielle pour accroître l'employabilité et la productivité des femmes. De plus, faciliter les liens entre les entreprises informelles détenues par des femmes et le secteur formel, réduire les coûts de formalisation grâce à des incitations fiscales et à la suppression des frais d'enregistrement, améliorer l'accès au financement par le microfinancement et abaisser les exigences en matière de garanties pourraient renforcer l'autonomie des femmes entrepreneurs. La réalisation de l'égalité des sexes au travail est essentielle au développement durable. Cela peut être réalisé en garantissant l'égalité des chances, l'égalité de participation et l'égalité de traitement, y compris l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale, en assurant un partage plus équilibré des responsabilités familiales, et en encourageant des investissements dans l'économie des soins. Il est également important de garantir l'égalité des chances et de traitement dans le monde du travail pour les personnes handicapées, mais aussi pour les autres personnes en situation de vulnérabilité.

- **Mettre en œuvre la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et la Déclaration d'Abidjan en vue d'une reprise durable après la crise de COVID-19** : En raison des changements importants dans le monde du travail dus à la crise de COVID-19, la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et la Déclaration d'Abidjan pour l'Afrique qui l'accompagne ont gagné en pertinence et devraient continuer à guider les États membres dans leur travail en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 8. Il est donc nécessaire que les gouvernements africains poursuivent leur engagement à mettre en œuvre ces déclarations et à atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Le COVID-19, la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA et l'accélération de la numérisation des économies permettront aux gouvernements africains de repenser la création d'emplois pour les jeunes et d'en faire une priorité. Le Cadre politique de l'OIT pour affronter les répercussions socioéconomiques de la crise de COVID-19 fournit une structure utile qui s'articule autour des quatre axes¹⁸ suivants :

Axe 1 : Stimuler l'économie et l'emploi ;

Axe 2 : Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus ;

Axe 3 : Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail ;

Axe 4 : S'appuyer sur le dialogue social pour trouver des solutions.

¹⁸ <https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/impacts-and-responses/lang--fr/index.htm>.